

Début : 19 h 06

Q :

- Quel est le statut du projet d'accès au stationnement par le chemin Padden?

R :

- L'état du projet sera discuté lors de la prochaine rencontre du comité de travail qui aura lieu le 22 janvier 2019. Le conseil souhaite adopter une résolution au mois de février 2019.

Q :

- Qu'est-ce qui justifie le changement du règlement relatif aux fosses septiques?

R :

- Le règlement a été modifié en fonction de la loi provinciale, à la suite d'une recommandation du personnel.

Q :

- Est-ce que les modalités concernant l'interdiction des feux à ciel ouvert tel qu'inscrit dans le règlement 18-RM-05 seront uniformisées?

R :

- Une étude est en cours afin d'émettre les recommandations nécessaires auprès du Directeur du service de sécurité incendie, et la MRC.

Q :

- Quels sont les changements concernant la quantité de déchets présents dans les bacs de recyclage et de compost ? Y aura-t-il une évaluation afin de connaître le degré de contamination?

R :

- La municipalité a déjà constaté qu'il y a de la contamination et compte effectuer les ajustements nécessaires auprès des résidents afin d'assurer le bon déroulement de la collecte.

Q :

- Y aura-t-il un accès au sentier communautaire par le chemin Loretta?

R :

- Un montant a été alloué au budget à l'étude de l'emplacement d'un point d'accès au sentier communautaire.

Q :

- À la suite du glissement de terrain ayant causé des dommages sur ma propriété, le directeur général a mentionné que la municipalité entreprendrait des démarches afin de régler la situation. Est-ce que la municipalité entend effectuer les réparations nécessaires?

R :

- L'étude menée par des avocats et ingénieurs spécialistes sur les causes du glissement de terrain confirme que plusieurs facteurs y auraient contribué et que par conséquent, la municipalité n'est pas reconnue responsable des dommages et ne peut s'engager à effectuer les réparations.

Q :

- Où en sommes-nous avec la municipalisation du chemin du Verger?

R :

- Une étude de faisabilité est prévue et sera conduite aussitôt les fonds récoltés.

Q :

- La dalle de béton à Farm Point, il est question de décontamination ?

R :

- Le personnel a constaté une contamination par des matières organiques, on a dû faire une décontamination du site.



**Session ordinaire du 15 janvier 2019  
PÉRIODE DE QUESTIONS /  
Ordinary sitting of January 15, 2019  
QUESTION PERIOD**

Q :

- Où en est rendue l'étude sur l'élection du préfet ?

R :

La MRC des Collines de l'Outaouais a engagé un consultant pour analyser cette question. On vise l'élection d'un préfet en 2021, mais on veut d'autres exemples pour avoir toutes les informations.

Fin : 19 h 56